

Solidaires



Branche INRAE

Un Comité Technique largement dédié aux conditions de travail des précaires et doctorant-es : retour de la délégation SUD sur la séance du 18 juin

Ce Comité Technique exceptionnel avait été demandé par SUD et la CFDT. SUD avait insisté pour faire le point sur la situation des précaires et CDD doctorant-es qui constituent presque 20% des salarié-es de l'INRAE [[lien vers notre déclaration liminaire](#)]. S'agissant de débats importants sur la vie professionnelle de l'institut, les élus et élues du personnel ont une nouvelle fois regretté le départ précipité du PDG qui, pour la suite du CT, a passé la présidence à Fabrice Marty, Directeur Général Délégué.

Voici notre retour résumé sur les nombreux points abordés (pour une version plus détaillée [cliquer ici](#)).

CDD, stagiaires et doctorant-es

Rémunération des CDD INRAE- comparaison avec la rémunération pratiquée à l'IRSTEA : lors de la fusion M. Mauguin et M. Michel, alors PDG de l'IRSTEA, avaient promis de prendre le meilleur de nos deux organismes : mais pour les précaires le mieux-disant IRSTEA n'est hélas pas toujours devenu la norme à l'INRAE. Nous nous serions mal compris avec la DG, pour qui le « *mieux disant était un vœu pour les seuls cas individuels* ». Malgré des exemples qui la contredisent, la DG affirme que toutes les prolongations de contrats ex-IRSTEA se font selon la grille de rémunération IRSTEA. Pour les nouveaux contrats INRAE, la grille INRAE s'applique (moins avantageuse pour les catégories B et C).

Les doctorant-es INRAE moins bien payé-es qu'au CNRS : Pour les contrats doctoraux SUD demande une revalorisation identique à celle appliquée au CNRS pour atteindre 2135 euros bruts par mois (vs 1874,41 € à l'INRAE suite à alignement sur ce qui se faisait à l'IRSTEA, avant cela : 1 770 € à l'INRA). Pour la direction, le CNRS a choisi de mieux payer ses doctorant-es mais l'INRAE aurait fait un choix différent, celui de recruter plus de personnes en thèse.

Prolongation de thèses suite au confinement : certains contrats doctoraux n'auraient pas été prolongés alors que l'Ecole doctorale avait donné son accord. La DG dit avoir pourtant suivi toutes les demandes de près et ne pas avoir identifié de difficultés. Elle demande aux organisations syndicales de faire remonter les informations en leur possession.

Supplément familial de traitement (SFT) pour les doctorant-es : versé aux CDD concerné-es depuis juillet 2019 (après des années de lutte), le SFT n'est toujours pas accessible aux doctorant-es. La direction s'engage à faire le maximum...quand elle aura le feu vert du ministère. Pourquoi attendre alors que cela se fait dans d'autres organismes et universités ? Nous demandons l'application de cette mesure à l'INRAE avec rétroactivité pour tous les contrats doctoraux en cours.

Sujétions et astreintes : Les doctorant-es sont exclu-es de la note de service ns 2020-12. SUD demande qu'ils et elles bénéficient de compensations comme les autres catégories en cas d'horaires décalés ou de contraintes particulières de travail. Selon la DG, c'est un point de « cafouillage » qui devrait être corrigé.

Maintien du nombre de stagiaires en 2021 : selon la DRH, le nombre de stagiaires a été maintenu par rapport à 2019 (1 400-1 600 en mai 2021) pour les stages obligatoires dans les cursus (hors stages de découverte en 3^e ou 2nde).

Baisse du prix du repas pour les étudiant-es : L'INRAE ne peut pas proposer de repas à 1€ qui seraient considérés comme des avantages en nature et soumis à cotisations sociales mais a baissé le prix des repas pour les étudiant-es à 2,48 € (prix plancher URSSAF). SUD demande cependant une réflexion sur d'autres aides et soutiens possibles pour les étudiant-es en détresse car non seulement la pandémie n'est pas terminée mais nous devons anticiper d'autres situations de crise. La DG s'est dite prête à mener cette réflexion. À suivre...

Déontologie

Cas du colloque Chimie et agriculture durable : La direction se dit exemplaire dans le monde de la recherche. SUD est du côté des lanceuses et lanceurs d'alerte et de la défense active de l'intérêt général et du service public : c'est une des raisons qui nous ont poussé-es à créer ce syndicat dans la recherche publique en 2001. Nous ne pouvons qu'être favorables à une

meilleure prise en compte de la déontologie à l'INRAE. Allons-y pour les processus concrets comme nous y incite M. Mauguin car, comme nous le disait Mme Simon-Plas¹, le sujet est aussi sensible qu'important pour les citoyens... Le 10 novembre 2021 se tiendra un colloque « Chimie et agriculture durable : un partenariat en constante évolution », organisé par la Fondation de la Maison de la Chimie² : un directeur scientifique INRAE y interviendra. Le risque de manipulation du service public par l'industrie agrochimique est évident ici. Nous considérons que, à l'heure de l'indispensable transition agroécologique, la participation de l'INRAE à ce colloque de propagande est contraire à la défense de l'intérêt général et présente un risque de rupture de confiance du public dans la recherche publique et l'institution INRAE. **Pour SUD ceci relève d'un cas d'école d'une possible atteinte à la déontologie.** Nous avons demandé officiellement lors de ce CT un avis de la Délégation à la déontologie et nous l'attendons pour le prochain CT.

Avancements

Fonctionnement des CAP : la DG attend les textes qui régiront l'articulation entre CVPP et CAP. Ils devraient paraître à la rentrée.

Bilan détaillé des CVPP : Ce bilan, ainsi que le calendrier de la prochaine campagne d'avancements, sont demandés par SUD pour le **CT de septembre 2021**. La DRH veut faire un bilan approfondi des CVPP en fin d'année avant de lancer la prochaine campagne. Les RP demandent un premier bilan pour le CT de septembre et le bilan plus détaillé en novembre. En 2022 il y aura double campagne : promotions 2022 rétroactives au 1^{er} janvier 2022 et la campagne 2023, nominations au 1^{er} janvier 2023.

Responsabilité Sociétale et Environnementale de l'INRAE

Les positions de SUD sur l'État exemplaire et la nécessité d'une transition agricole et alimentaire rapide sont développées dans nos textes sur l'élaboration du plan INRAE 2030 [lien ?]. Donc nous ne ferons pas la fine bouche devant l'ambitieuse stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) présentée ici : nous appelons cette stratégie que de nos vœux lors du CT INRA de mars 2019 où fut présenté le rapport sur le Développement Durable. Le PDG avait alors pris acte du gros retard de l'institut.

Toutefois un volet nous semble oublié dans le document, celui du changement organisationnel qu'implique ce plan : **l'INRAE devra prendre en compte cette nouvelle politique à tous les échelons** [lien vers déclaration SUD]. Pour que cette politique soit populaire et ne se limite pas à une labellisation pour la vitrine, il faudra choisir une ou deux cibles qui associent concrètement les agent-e-s, avec par exemple une mesure phare sur l'avion, les cantines, les prairies, les haies, le froid, le numérique [...]. Quelque chose qui réussisse à court terme, avec un fort impact, et dont on puisse être collectivement fier-e-s. De quoi donner de l'énergie pour la suite !

En complément, la DG confirme l'embauche à temps complet, dans 60% des Centres, de chargé-es de mission développement durable afin de mettre les actions pour le développement durable au cœur des préoccupations.

Rupture conventionnelle

C'est une demande CFDT. CGT et SUD veulent que cela reste exceptionnel et à la demande seule de l'agent. Nous sommes pour le recrutement de titulaires et dans la période nous craignons une disparition des postes lors du départ de ces collègues.

Prochain CT : 28 septembre en présentiel (?) à Paris.

Le procès-verbal du CT de février a été validé en séance le 28 mai et il est consultable [ici](#)

¹ Mme Simon-Plas : déléguée à la déontologie, à l'intégrité scientifique et à l'éthique des projets de recherche

² Colloque « Chimie et agriculture durable : un partenariat en constante évolution » : <https://actions.maisondelachimie.com/colloque/chimie-et-agriculture-durable>